



Abandon de famille,harcelement puis chantage

Par **amemaudite**, le **10/12/2015 à 03:43**

Bonjour,rnrnmon pere ne s'est plus occupé de moi depuis que j'ai 12 ans (j'en ai 26 actuellement) et dans quelques mois ma mère va prendre sa retraite aux Antilles. Elle veut me mettre dans un foyer sauf que je n'ai aucune envie d'y aller mais elle me menace de partir quand même sans moi, de plus m'acheter de la nourriture et me laisser avec mon père en France si je n'y vais pas.rnrnPuis je porter plainte contre mon père pour délit d'abandon de famille ? Comment faire pour que ma mère reste rncomme je n'ai aucun moyen pour subvenir à mes besoins, que mon père me harcèle et n'a aucun respect envers moi ?rnrnMerci.

Par **cocotte1003**, le **10/12/2015 à 08:08**

Bonjour, votre maman fait ce qu'elle veut et va ou elle veut, vous n'y pouvez rien. Vous pouvez demander une pension alimentaire à votre père et une autre à votre mère si vous faites des études. Vous pouvez demander le RSA et APL si vous avez un logement. Votre père doit il une pension alimentaire à votre mère pour votre éducation ? Votre mère a t elle fait des démarches s'ils ne paie pas ? Cordialement

Par **amemaudite**, le **10/12/2015 à 16:20**

Oui mais elle me fait du chantage en disant qu'elle m'achèterai plus rien si je vais pas au foyer.Je n'ai pas de logements et j'ai arrêté les études.Mon père ne m'a jamais acheté de

nourriture, de vêtements ,n'a pas contribué au frais de soins et de ma scolarité et ma mère n'a fais aucune démarche contre lui.

Par **morobar**, le **10/12/2015** à **18:19**

Bonsoir,
En clair vous ne disposez d'aucun recours envers votre père, qui doit, peut-être, de l'argent à votre mère mais pas à vous.
Vous êtes majeur, donc en âge de subvenir à vos besoins, et vos parents n'ont plus d'obligations à votre égard.
Si vous n'avez aucun moyen de subsistance, vous devez contacter le CCAS de votre commune afin de vous faire aider dans la recherche d'un logement ainsi que de ressources comme le RSA par exemple, ou la recherche d'un emploi conforme à vos aptitudes.